



Renseignements sur la diffamation

Par **Ludoo**, le **07/11/2010 à 00:35**

Bonjour,rnrnje voudrais savoir à partir de quand on peut accuser quelqu'un de diffamation?rnOn m'accuse d'avoir traqué et espionné mon ex copine ce qui est totalement faux. Et maintenant, elle me menace. Là c'est trop !!! C'est une de ces copines qui lui a mis ça en tête sur un message que je lui aurais envoyé. Mais là il y a erreur totale.rnMon honneur en prend un coup. J'aimerais faire quelque chose pour que la vérité soit faite.rnSachant qu'on m'accuse d'un fait pendant que j'avais rendez vous avec un agent immobilier en plus.rnDonnez moi des renseignements pour savoir quoi faire. Merci

Par **mimi493**, le **07/11/2010 à 02:35**

Vous devez avoir des témoins prêts à en témoigner par écrit dans les formes légales.rnNe portez plainte avant d'avoir ces témoignages (avec copie recto-verso de leur CNI) et de vous être assuré qu'ils sont conformes.

Par **Ludoo**, le **07/11/2010 à 05:01**

OK merci pour ses renseignements.rnJe voulais savoir quelles peuvent être les suites possibles à cette affaire? (tribunal, à l'amiable, ou autres).rnC'est juste qu' en me menaçant de façon infondée et fausse, et en me menaçant d'aller voir la police si jamais elle me revoit, je préfère me couvrir avant et apporter les preuves que sur au moins le seul fait qu'elle m'a rapporté, je démontre que c'est impossible.rnQuant à mes témoins, j'ai un pote avec qui je suis en collocation et l'agent immobilier qui pourraient témoigner. Est ce que ça suffit

?rn rnMerci de me re - répondre.